



Berne, le 1er novembre 2005

Secrétariat 031 322 26 55
Ligne directe 031 322 26 17
Référence 2005-10-26/247/ rio/bor

Aux services cantonaux chargés
des améliorations structurelles et
de l'aide aux exploitations

CIRCULAIRE 5/2005

Formulaire

Mesdames, Messieurs,

A l'assemblée annuelle 2005 de l'ASASCA à Aarau, nous vous avons annoncé que les formulaires seraient revus.

Améliorations foncières

Les formulaires « Crédits d'investissements pour améliorations foncières », qui sont applicables depuis avril 2004, ont fait leurs preuves. Il n'est dès lors pas nécessaire de les adapter. En dérogation à notre circulaire 3/2004, il convient toutefois de tenir compte des points suivants :

- Le formulaire ZU 01 doit être joint aux envois comprenant des formulaires, mais plus à chaque correspondance concernant un projet.
- L'utilisation des couleurs est facultative.
- S'agissant des demandes de préavis ou de décision de principe, nous vous prions d'annexer, comme pour les demandes de contributions, les formulaires ZU 01 à ZU 03, ainsi que les feuilles de description du projet pertinentes PB 51 à PB 62. Ces formulaires comprennent toutes les indications nécessaires à l'appréciation du projet et permettent donc un traitement efficace des demandes sans que des renseignements complémentaires ne doivent être exigés.

Constructions rurales et mesures ne concernant pas des constructions

Les formulaires de ce domaine ont été revus et modifiés comme suit :

- Par souci de lisibilité et pour réduire au maximum le besoin en mémoire, tous les formulaires A4 sont maintenant à la verticale. On a par ailleurs renoncé à surligner les champs (couleurs, hachures).
- Les formulaires sont conçus de sorte qu'une indication se répétant est automatiquement reportée sur les prochains formulaires. De même, l'entrée du code de la zone et l'indication de la mesure en toutes lettres d'après le numéro ont été automatisées.
- Les formulaires « demande d'acompte » (form. 60 / 60 C) et « demande de versement du solde » (form. 70 / 70 C) sont nouveaux.

- La stalle de traite figure désormais sur le formulaire 51 (crédits d'investissements pour bâtiments alpestres).
- Il est maintenant possible de renoncer au papier en couleur.

Quelques remarques concernant les divers jeux de formulaires:

10 Aide aux exploitations	Les formulaires 10 et 11 doivent être présentés dans tous les cas, le formulaire 13 pour les demandes visées à l'art. 80, al. 2, LAgr.
20 Aide à la reconversion professionnelle	Les formulaires sont conçus de sorte que les feuilles 21 à 24 puissent être directement remplies par le requérant. Le formulaire 20 (aperçu) avec les données de base et les formulaires 25 et 26 (proposition) sont remplis par le service administratif.
30 Mesures individuelles ¹⁾	Le formulaire 00 (feuille de transmission), qui a été rendu plus clair, doit être présenté pour toutes les demandes d'approbation ou de contribution, en fonction du type de demande et accompagné du dossier requis. L'utilisation du formulaire 38 (plan de financement) est facultative. Le formulaire 50 (demande de contribution) a été simplifié. Le formulaire 51 (crédits d'investissements pour bâtiments alpestres) comprend maintenant aussi la stalle de traite. Les formulaires 60 (demande d'acompte) et 70 (demande de versement du solde) sont nouveaux.
40 Mesures collectives	Pour mieux les identifier, les formulaires 00, 50, 60 et 70 sont marqués d'un « C ».
<u>30s</u> Mesures individuelles ¹⁾ (variante small)	<i>Contrairement au jeu de formulaires 30, qui comprend des formulaires de calcul individuels pour chaque zone de contributions, le formulaire 52 remplace dans cette variante les feuilles 52 à 56. Dans la mesure du possible, les taux sont calculés automatiquement. Il faut éventuellement indiquer, dans le champ E1, un code à choisir dans la légende.</i>

¹⁾ Vous êtes libre de choisir le jeu de formulaires.

Le nouveau jeu de formulaires vous est transmis par courriel. Le tabulateur (touche «Tab») permet de passer au prochain champ, mais il est aussi possible d'entrer dans les champs avec la souris ou les touches-flèches. Les calculs sont effectués automatiquement. Même si les feuilles sont protégées (sans mot de passe), nous vous recommandons de sauvegarder les fichiers Excel comme modèles, avant de procéder aux entrées. De cette manière, vous disposerez d'un formulaire inchangé pour chaque nouveau dossier.

Vous constaterez que les formulaires ont été simplifiés et qu'ils sont plus conviviaux. Pour assurer le bon déroulement des affaires, nous avons besoin de votre coopération. Nous vous en remercions d'ores et déjà.

Nous vous prions d'utiliser les nouveaux formulaires au plus tard à partir du 1^{er} janvier 2006. L'expert de notre division responsable de votre canton se tient volontiers à disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture

Division principale Paiements directs et structures
Responsable de la division Améliorations structurelles

Jörg Amsler